



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE**  
**DE LA COHESION SOCIALE**

**N° Spécial**

**29 Juillet 2020**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDCS du 29 Juillet 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b>	<b>Page</b>
DDCS N° 2020-043	24.07.2020	Arrêté autorisant monsieur <b>Hugo RODRIGUES-PLANTARD</b> , titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du du 1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 02 août 2020 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	3
DDCS N° 2020-054	24.07.2020	Arrêté autorisant madame <b>Estelle SOUBIGOU</b> , titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 juillet 2020 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	4
DDCS N° 2020-064	24.07.2020	Arrêté autorisant monsieur <b>Loïc SERIE</b> , titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet 2020 au 02 août 2020 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	6

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

**Arrêté DDCS-2020-043 du 24 juillet 2020 autorisant monsieur Hugo RODRIGUES-PLANTARD, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 02 août 2020 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.**

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent BERTON, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

VU le décret du 21 avril 2020 portant admission à la retraite de monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 6 juillet 2020 ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté PCI n° 2020-41 du 6 juillet 2020 portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Arrêté DDCS n° 2020-038 du 7 juillet 2020 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant qu'en cas de vacances du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur **Hugo RODRIGUES-PLANTARD** est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 13/06/2017 à Paris et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant piscine du palais des sports de Puteaux en date du 30 juin 2020, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins ;

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur **Hugo RODRIGUES-PLANTARD** titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, est autorisé à surveiller la piscine du palais des sports de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 02 août 2020 inclus

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 24 juillet 2020

Pour la directrice départemental  
de la cohésion sociale et par délégation,  
la directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

**Arrêté DDCS-2020-054 du 24 juillet 2020 autorisant madame Estelle SOUBIGOU, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juillet 2020 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.**

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent BERTON, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

VU le décret du 21 avril 2020 portant admission à la retraite de monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 6 juillet 2020 ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté PCI n° 2020-41 du 6 juillet 2020 portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Arrêté DDCS n° 2020-038 du 7 juillet 2020 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant qu'en cas de vacances du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que **madame Estelle SOUBIGOU** est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 23/03/2018 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Nanterre en date du 07 juillet 2020, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Madame **Estelle SOUBIGOU**, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, est autorisée à surveiller la piscine Palais de sports – 92000 Nanterre du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juillet 2020 inclus.

**ARTICLE 2 :** Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 24 juillet 2020

Pour la directrice départementale  
de la cohésion sociale et par délégation,  
la directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

**Arrêté DDCS-2020-064 du 24 juillet 2020 autorisant monsieur Loïc SERIE, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 02 août 2020 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.**

**LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION  
DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 22 août 2017 portant nomination de monsieur Vincent BERTON, sous-préfet, en qualité de secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

VU le décret du 21 avril 2020 portant admission à la retraite de monsieur Pierre SOUBELET, préfet des Hauts-de-Seine, à compter du 6 juillet 2020 ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté PCI n° 2020-41 du 6 juillet 2020 portant délégation de signature des actes administratifs à madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Arrêté DDCS n° 2020-038 du 7 juillet 2020 portant subdélégation de signature des actes administratifs à Madame Jocelyne MADEJ, directrice départementale adjointe de la cohésion sociale ;

Considérant qu'en cas de vacances du poste de préfet, l'intérim est assuré par le secrétaire général de la préfecture, conformément à l'article 45 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que **monsieur Loïc SERIE** est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 13/06/2017 à Paris et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 19 juin 2020, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : **Monsieur Loïc SERIE** titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique, est autorisé à surveiller la piscine de Puteaux – Palais des Sports – 92800 PUTEAUX du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 02 août 2020 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 24 juillet 2020

Pour la directrice départementale  
de la cohésion sociale et par délégation,  
la directrice départementale adjointe

Jocelyne MADEJ

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>